



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

COLLEGES DES CORPS D'INSPECTION

Affaire suivie par :

Isabelle MAGNIN/ Jean-Luc PERNETTE

Frédéric BATLLE/ Paul SIERRA-MORENO

Secrétariat :

Marion YAHIA / Isabelle MENARDO

Tél : 03 80 44 87 05 / 87 14

Mél : isabelle.magnin@ac-dijon.fr

jean-luc.pernette@ac-dijon.fr

frederic.batlle@ac-dijon.fr

paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 1^{er} septembre 2021

Les collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée

et lycée professionnel

mesdames et messieurs les principaux de collège

mesdames et messieurs les directeurs des

établissements privés

Objet : lettre de rentrée 2021-2022

En ce début d'année scolaire, nous inspecteurs du second degré de l'académie souhaitons remercier l'ensemble des professeurs et personnels d'éducation des collèges et des lycées des voies générale, technologique et professionnelle, pour leur engagement et leur professionnalisme, tout au long de l'année 2020-2021 marquée par deux crises majeures. Le sens du collectif, les capacités d'adaptation, l'inventivité pédagogique dont chacun a su faire preuve pour surmonter les difficultés rencontrées et accompagner chaque jeune vers la réussite de sa scolarité, sont de véritables points d'ancrage sur lesquels s'appuyer pour poursuivre le travail engagé et faire face aux situations nécessitées notamment par les évolutions du contexte sanitaire.

L'épanouissement de chaque élève, sa réussite dans son parcours scolaire dont l'ambition, qui en dépit de ce contexte ne doit pas fléchir, reste notre priorité.

[La circulaire de rentrée](#) fixe les priorités pour l'année scolaire à venir. Dans cette lettre commune, feuille de route pour l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation placés sous la responsabilité des chefs d'établissement, nous en soulignerons quelques éléments essentiels puis aborderons d'autres points complémentaires, relatifs à l'actualité et déclinés à l'échelle de notre académie.

Priorités pour la rentrée scolaire 2021

▪ Poursuivre l'élévation du niveau général de chaque élève

> consolider les apprentissages :

L'enseignement hybride ou à distance durant l'année 2020-2021 nécessite des adaptations pédagogiques sans pour autant perdre de vue les objectifs d'acquisition. Les **tests de positionnement** d'entrée en 6^{ème}, en 2^{nde} générale, en 1^{ère} année de CAP, en 2^{nde} professionnelle, adossés aux exigences du socle, sont des points d'appuis dont les équipes pourront s'emparer pour formaliser le travail à conduire notamment dans le cadre des dispositifs d'accompagnement personnalisé.

Des [outils de présentation et d'accompagnement](#) à l'exploitation de ces tests sont disponibles sur le site Eduscol.

> parachever la réforme des lycées :

- *La transformation de la voie professionnelle (TVP)*

La TVP entre dans sa troisième année et ainsi s'applique à l'ensemble des niveaux et classes du lycée professionnel. Le suivi, la réalisation et l'évaluation du chef d'œuvre, la poursuite de la co-intervention, le choix de certains aménagements, et bien évidemment l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'aide au choix d'orientation, sans oublier les nouveaux référentiels et programmes d'enseignements seront autant de sujets sur lesquels le corps d'inspection apportera sa contribution en accompagnant l'ensemble des équipes.

- Baccalauréat, contrôle continu, évaluation

L'année scolaire 2020-2021 fut la première année du nouveau baccalauréat dont le contexte sanitaire a conduit à l'adaptation des épreuves. Il est néanmoins important de rappeler les objectifs de cette réforme que sont la simplification des épreuves, la valorisation du travail de l'élève, tout en maintenant un fort niveau d'exigence. La place du contrôle continu dans l'obtention du baccalauréat nécessite la poursuite et l'approfondissement de la réflexion des équipes pédagogiques quant aux pratiques d'évaluation des acquis des élèves et à l'installer dans une culture commune. Nous aurons donc collectivement, enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, à conduire un travail conséquent sur ce sujet adossé à des principes communs que sont l'exigence, l'équité et la transparence.

☞ *Modifications des modalités du contrôle continu pour les baccalauréats généraux et technologiques* : Textes réglementaires parus en juillet 2021 : [Arrêté](#) - [Décret](#) - [NS](#)

☞ *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique paru en septembre 2021 disponible [ici](#)*

> développer les compétences numériques :

Le déploiement de PIX se poursuit et cette année, les classes de 3^{ème} et de Terminale seront associées à une certification. Cette certification reste un point particulier d'un parcours engagé sur le long terme. En effet, et afin de permettre à chaque élève de développer ses compétences numériques, des parcours de formation sont déployés dès la rentrée. Chaque établissement ouvre ces parcours en fonction des besoins **et l'ensemble de ces établissements seront appelés à lancer de nouveaux "parcours de rentrée" d'ici les vacances d'automne**. Les conseillers de la DRNE (Éric PECKET, Conseiller DRNE, et Ambassadeur Pix de l'académie de Dijon) pourront être sollicités pour tout accompagnement.

☞ *Documents d'accompagnement disponibles [ici](#).*

▪ **Former des individus libres, éclairés, égaux et fraternels**

Parce que l'École est la colonne vertébrale de la République, elle a pour mission de transmettre aux élèves les principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et leur garantissent de pouvoir devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et unis par une destinée commune.

La culture humaniste tout comme l'éducation au développement durable, toutes deux portées par la pluralité des enseignements sont des vecteurs de ces valeurs républicaines.

Vos établissements vont être destinataires dans les prochaines semaines d'un coffret « [Guide républicain](#) » qui regroupe **le vademecum « La Laïcité à l'École »**, dans une version actualisée et augmentée ; **L'Idée républicaine**, un recueil d'études de textes et de principes juridiques fondamentaux établi par le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République ; **La République à l'École**, somme pédagogique identifiant dans chaque champ disciplinaire la manière dont les valeurs de la République peuvent y être transmises. Cet ensemble de documents de référence doit vous permettre de s'approprier, d'enseigner, de défendre et de faire vivre les valeurs qui fondent notre pacte républicain.

L'institution d'un « carré régalien » au sein du rectorat a pour but d'améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement / cyberharcèlement. Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assurera un suivi attentif de vos signalements et vous apportera une réponse rapide.

▪ **Assurer l'égalité des chances**

> Le dispositif devoirs faits :

En complément des cours dispensés et en appui aux familles, le dispositif « Devoirs faits » propose un soutien aux apprentissages, dans toutes les disciplines. Dans le prolongement de ce qui a été fait en classe ou pour préparer une séance, l'élève est amené à analyser le travail qui est à réaliser, à expliciter ses besoins, ses difficultés et ses réussites. Afin d'articuler la mise en œuvre du dispositif en cette rentrée avec une réflexion pédagogique autour du travail personnel de l'élève, de nombreuses ressources en ligne sont à votre disposition, rassemblées sur la page « [Devoirs faits](#) » du site académique. Un groupe de professeurs formateurs proposent également des formations d'initiatives locales adaptées au contexte de l'établissement et aux questions de terrain. Pour renforcer la mesure, de nouvelles modalités, expérimentées en établissement, peuvent compléter les initiatives déjà en place : bureau d'aide rapide (BAR), séance « Devoirs faits à distance », permanences téléphoniques pour des aides ponctuelles, ... Vous trouverez des récits d'expérience concrets sur la plateforme collaborative « [Devoirs faits la communauté](#) ».

Participer à des séances de « Devoirs faits » amène peu à peu l'élève à gagner en autonomie et confiance dans ses capacités à progresser.

Continuité pédagogique

Le [protocole sanitaire](#) élaboré par le ministère de l'Éducation nationale paru courant juillet constitue la référence pour l'ensemble des personnels. Il est gradué selon quatre niveaux différents déclenchés selon l'état sanitaire national ou local. Les deux derniers niveaux prévoient la mise en place d'une hybridation des enseignements ou d'un enseignement à distance complet. [Une FAQ, mise à jour régulièrement, est disponible ici.](#)

Dès la pré-rentrée scolaire, chaque établissement travaille à la construction d'un plan de continuité pédagogique. L'ensemble de l'équipe pédagogique devra se l'approprier, y compris sous forme d'exercices permettant une mise en œuvre rapide de la continuité pédagogique si nécessaire (recensement des besoins informatiques, test des classes virtuelles, etc.).

La cellule de continuité pédagogique de l'académie de Dijon reste joignable à l'adresse continuite.pedagogique@ac-dijon.fr. Au besoin, les membres de la cellule pourront vous accompagner dans la construction, l'organisation et la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique de votre établissement.

Quelques éléments essentiels devront être éprouvés dès les premières semaines de rentrée pour identifier les problématiques éventuelles et les faire remonter aux collectivités locales et au niveau académique.

Découvrir et se familiariser avec l'ENT de l'établissement :

- mode de connexion des enseignants (identifiant et mot de passe) ;
- fonctionnement des cahiers de textes numériques ;
- mode de connexion des élèves (identifiant et mot de passe). Il est indispensable d'accompagner chaque élève dans les premiers temps afin qu'il puisse être rapidement autonome avec les différents services de l'ENT. Au travers de ces manipulations, les compétences numériques des élèves sont mobilisées et développées (PIX) ;
- mode de connexion des familles (identifiant et mot de passe), un tutoriel ou des sessions de formation pourront être utiles.

Tester et exploiter l'outil classe virtuelle du CNED [Ma classe à la maison](#) :

Chaque enseignant a reçu via son adresse électronique académique deux URL (liens internet) permettant d'accéder à l'outil « classe virtuelle du CNED ». Ces liens doivent être testés, et mis à l'épreuve avec les élèves. Des séances d'hybridation entre deux salles de classe en établissement pourront permettre de s'assurer du bon fonctionnement de cet outil.

Là encore, **les conseillers de la DRNE** pourront vous accompagner dans ces phases de test, et tout au long de l'année.

[Un ensemble d'Outils permettant d'assurer la continuité des enseignements est mis à disposition sur le site Eduscol.](#)

L'accès aux salles spécialisées :

Si le protocole sanitaire demande de limiter les brassages massifs d'élèves, il autorise néanmoins la mobilisation de tous les espaces dédiés aux enseignements, dont les salles spécialisées. (p7 de la [FAQ COVID du 1^{er} septembre](#) : *il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers)*). L'utilisation de ces espaces adaptés et équipés aux besoins des disciplines favorisera en effet davantage la qualité des apprentissages et garantira la continuité des apprentissages dans de bonnes conditions. Le protocole précise que « *Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.* »

Les inspecteurs des enseignements et disciplines concernés se tiennent à votre disposition pour vous accompagner sur cette question.

Formation continue et développement professionnel des enseignants

Traduction académique de la stratégie ministérielle de formation continue de tous les personnels, le plan académique de formation (PAF) vise à contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif. Il se déploie dans le cadre du schéma directeur de la formation continue. Il décline les orientations et priorités nationales de formation des personnels, tout en les complétant par des actions de formation ciblées qui répondent aux spécificités du contexte académique et aux besoins exprimés.

Cette année encore, en raison du contexte sanitaire, il a été décidé d'adapter le calendrier du plan académique de formation (PAF) 2021-2022.

Il s'organisera selon les phases détaillées ci-dessous :

- Mise en œuvre du PAF à public désigné à partir du **6 septembre 2021 jusqu'à juillet 2022** ;
- Publication du PAF le **11 octobre 2021** et inscriptions aux dispositifs à candidature individuelle jusqu'au **9 novembre 2021** ;
- Campagne d'avis des chefs d'établissements sur les candidatures individuelles formulées, **du 15 au 24 novembre 2021** ;
- Sélection des candidatures individuelles **du 29 novembre au 7 décembre 2021** ;
- Information des personnels par courriel individuel sur la suite donnée à leurs candidatures individuelles, le **13 décembre 2021** ;
- Début des formations à candidature individuelle **à partir du 10 janvier 2022**.

Au nom des collègues des inspecteurs du second degré, nous vous renouvelons nos remerciements pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves et vous assurons de notre écoute et mobilisation à vos côtés.

Excellente rentrée à toutes et tous.

Les doyens des collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG



Isabelle MAGNIN
Doyenne des IA-IPR



Frédéric BATLLE
Vice-doyen des IA-IPR



Jean-Luc PERNETTE
Doyen des IEN ET/EG



Paul SIERRA-MORENO
Vice-doyen des IEN ET/EG